



Les enfants et les femmes enceintes enfin protégés du mercure dentaire !

Paris, le 3 Juillet 2018

L'interdiction d'utiliser du mercure dans les obturations dentaires destinées aux enfants de moins de 15 ans ainsi qu'aux femmes enceintes ou allaitantes entre en vigueur ce 1^{er} juillet 2018. Elle est consécutive de la Convention de Minamata, entrée en vigueur le 16 août 2017, et de sa ratification par l'Union européenne. Les ONG et les élus qui ont permis cette avancée, notamment l'association *Non Au Mercure Dentaire* et l'eurodéputée EELV Michèle Rivasi, appellent les États européens à mettre cette décision en œuvre sans délai, mais aussi à étendre au plus vite cette interdiction à tous.

L'amalgame dentaire est un matériau encore trop souvent utilisé pour combler les dents cariées, alors qu'il est composé pour moitié de mercure, un toxique extrêmement délétère, en particulier pour le système nerveux et par ses propriétés de perturbateur endocrinien. C'est aussi une substance qui s'accumule dans l'environnement, de sorte que nous le retrouvons ensuite dans notre alimentation (notamment les gros poissons de fin de chaîne alimentaire) comme dans l'air que nous respirons, et qui participe au phénomène d'antibiorésistance.

« Cette interdiction met fin à des décennies de déni, se réjouit Geoffrey Begon, administrateur de *Non Au Mercure Dentaire*. Trop longtemps, les autorités sanitaires ont essayé de faire croire que le mercure était dangereux en toutes circonstances, sauf dans les amalgames. Désormais, la toxicité du mercure dentaire est clairement reconnue : il faut maintenant en tirer toutes les conséquences, en étendant l'interdiction à toute la population, en prenant en charge les patients et les praticiens intoxiqués et en imposant toutes les précautions nécessaires lors des déposes d'amalgames ».

Les nouvelles règles exigent également que les États membres établissent un plan national avant le 1^{er} juillet 2019 pour réduire l'utilisation des amalgames dentaires. En outre, le règlement impose à la Commission européenne d'évaluer, d'ici à la mi-2020, la possibilité de supprimer complètement l'utilisation des amalgames dentaires.

Au niveau international, la responsable du projet "Zero Mercury Campaign" au Bureau européen de l'environnement, Elena Lymberidi-Settimo, commente : « *La décision de l'UE d'interdire les amalgames pour les populations vulnérables reconnaît clairement le danger environnemental du mercure en dentisterie* ».

L'Américain Charlie Brown, président de l'*Alliance mondiale pour la dentisterie sans mercure*, se réjouit lui aussi pour notre continent: «*La dentisterie du 21^{ème} siècle est une dentisterie sans mercure et les enfants européens ne méritent rien de moins.*»

Antoine LECUYER vice Président de l'association NAMD

SOURCES :

<http://www.mercuryconvention.org/Convention/texte/tabid/5577/language/fr-CH/Default.aspx>

<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/687ef0ed-4045-11e7-a9b0-01aa75ed71a1/language-en>

http://www.zeromercury.org/index.php?option=com_phocadownload&view=file&id=211:eeb-wa-memo-on-technical-advantages-of-mercury-free-dentistry&Itemid=15

<http://mercuryconvention.org/>

CONTACTS :

Non Au Mercure namd.asso@gmail.com

Elena Lymberidi-Settimo, Project Manager 'Zero Mercury Campaign', European Environmental Bureau, 0032 (0)2 289 1301, elena.lymberidi@eeb.org, www.zeromercury.org

Ian Carey, Communications Manager, European Environmental Bureau, 0032 (0)2 289 1309, ian.carey@eeb.org, www.eeb.org

Charlie Brown, Attorney and President, World Alliance for Mercury-Free Dentistry, +1 202 544 6333, charlie@toxicateeth.org